

COMMUNIQUÉ

Embargo jusqu'au mardi 20 juin à 11 h

RÉGIONALISATION DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

McMasterville, le 20 juin 2017– Considérant les objectifs visés d'une augmentation du niveau de service, les conseils municipaux de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil ont conséquemment pris position en faveur de la création de la Régie intermunicipale en sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

Cette intention ferme a été par ailleurs adoptée par chacune des villes en séance extraordinaire le lundi 19 juin dernier. « Actuellement, nous respectons le schéma de couverture de risque pour 24 % des appels, alors que la proposition de création d'une Régie permettra de respecter ce schéma dans 100 % des situations, offrant ainsi aux citoyens un meilleur service au meilleur coût », explique le porte-parole du regroupement et maire de McMasterville, Gilles Plante.

Un mandat sera à nouveau confié au comité technique composé des directeurs généraux des six municipalités pour la préparation, dès septembre, d'un projet d'entente transitoire, particulièrement pour le partage financier, d'une proposition pour la constitution de la régie (décret estimé en février 2018) ainsi qu'un échéancier de travail respectant les engagements liant toutes les opérations en sécurité incendie; le tout pour l'entrée en fonction de la nouvelle Régie, en principe, au début de l'année 2019. Le Carrefour du Capital humain de l'Union des municipalités du Québec a également été mandaté afin de procéder à la dotation d'une ressource qui prendra la direction de la nouvelle entité en novembre prochain.

Un mandat de services professionnels avait été confié en 2016 pour une étude et une analyse de l'organisation actuelle afin de maximiser la réponse en sécurité incendie et atteindre les niveaux exigés par le Schéma régional de couverture de risques en sécurité incendie de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu. Des propositions en découlant ont ensuite été étudiées afin de rendre plus efficaces et efficientes les interventions régionales par la mise en commun des actifs et des ressources pour assurer une meilleure protection des personnes et la sauvegarde de leurs biens.

Les démarches ont été poursuivies par le comité technique qui a validé la portion financière afin de présenter un budget détaillé de la première année d'opération d'une régie intermunicipale.